



Assistance en Comptabilité

Un service sur-mesure adapté
aux besoins et au budget de votre structure !

NOS MISSIONS

En tant que Groupement d'Employeurs :

- ▶ Evaluer vos besoins par un entretien conseil
- ▶ Recruter votre futur collaborateur
- ▶ Etablir la convention de mise à disposition.

Nous mettons à votre disposition un comptable compétent qui interviendra, sous votre autorité, pour vous accompagner dans la réalisation de votre gestion administrative.

"Avec la formule proposée par le Groupement d'Employeurs Profession Sport Loisirs, notre club a pu se doter d'un comptable pour quelques heures par an.

Ainsi, David intervient dans nos locaux en fonction de nos besoins pour assurer le traitement de notre comptabilité et soutenir notre trésorier qui peut présenter des comptes en assemblée générale dans les délais et bénéficier des conseils d'un salarié formé. Notre budget est maîtrisé. Seuls nous n'aurions pas pu recruter un comptable pour si peu d'heures."



Patrick Suranyi
Président Association Société Nautique de Besançon

Une Formule
souple et légale
qui favorise
le partage de
compétences.

▶ Rappel réglementaire

L'exercice de la profession de comptable conformément à l'ordonnance N°=45-2138 du 19 septembre 1945 est réglementée. En aucun cas, notre Groupement d'Employeurs n'a pour vocation d'assurer un service de cabinet comptable. Il a pour unique objet de partager des salariés chargés d'effectuer des travaux administratifs, comptables, financiers, auprès de ses adhérents, qui en assurent le contrôle et qui mettent à la disposition des salariés partagés les moyens pour y parvenir ex : logiciels de gestion. Aucune supervision ne sera établie par le Groupement d'Employeurs, celui-ci n'interviendra pas dans les activités qui relèvent du domaine de l'expertise comptable.



FORMULES

Une facture annuelle sera établie en fonction du nombre d'heure de mise à disposition.

▶ MON COMPTABLE

La tenue de votre comptabilité est entièrement réalisée par un comptable à temps partagé. Vous bénéficiez de conseils et d'informations tout au long de l'année grâce à sa présence régulière.

▶ ACCOMPAGNEMENT ²

• Module 1
Formation du salarié ou bénévole de l'association au logiciel et à la comptabilité de base. (possibilité de prise en charge dans le cadre de la formation professionnelle).

• Module 2
Accompagnement sur le travail réalisé par les dirigeants et/ou les salariés et aide à la saisie des écritures de salaires et d'inventaire pour procéder à la clôture de l'exercice.

CONTACT

Gisèle MADEC

Comptable

Tél. : 07 67 10 86 25

gisele.madec@profession-sport-loisirs.fr

franche-comte.profession-sport-loisirs.fr



profession
sport & loisirs

l'engagement de réussir ensemble !